

Au cœur des luttes

CGT-Finances publiques *** Section de La Réunion

Section affiliée à la CGTR

DECLARATION DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CTL DU 25 AVRIL 2017

Au moment de l'ouverture de la période de déclaration des revenus, force est de constater que la question fiscale est la grande absente de la campagne présidentielle.

Outil majeur pour le financement des services et investissements publics, pour la redistribution des richesses et la réduction des inégalités, la fiscalité devrait être au cœur des débats. Ce n'est malheureusement pas le cas.

La CGTR-Finances publiques attend des propositions claires de la part des candidats sur au moins trois points essentiels :

- Une réforme globale est nécessaire pour rétablir la justice fiscale en France. Pour les particuliers comme pour les entreprises, la contribution demandée doit être déterminée en fonction des capacités financières de chacun dans le cadre d'une imposition progressive. Actuellement cette condition n'est pas remplie, les classes moyennes sont lourdement imposées et la catégorie la plus riche de la population utilise toutes les niches fiscales pour échapper à l'impôt. Un véritable impôt sur le revenu progressif doit être rétabli et la TVA, impôt injuste par nature, diminuée. La fiscalité locale, fondamentalement inégalitaire car ne prenant quasiment pas en compte les revenus, doit être profondément réformée. Il en est de même pour la fiscalité des entreprises, où là aussi les plus riches sont sous-imposés. L'utilité de l'impôt est une évidence pour tous, mais il ne sera vraiment accepté par la population que si la justice fiscale devient la priorité absolue.

- Une lutte sans concessions contre la fraude et l'évasion fiscales, véritable fléau de notre société. Évaluée à 80 milliards d'euros en France et à 500 millions à La Réunion, c'est un manque à gagner considérable pour la collectivité et donc pour les services publics, principaux créateurs de lien social de proximité. Il faut donner plus de moyens humains et juridiques à l'administration fiscale pour éradiquer la fraude, et mener un combat au niveau international contre les paradis fiscaux. Contrepartie du système déclaratif français, le contrôle fiscal est une des garanties que la contribution de chacun est "également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés", comme le rappelle en préambule de notre constitution l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

- L'abandon du projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette réforme est inutile, néfaste pour les recettes de l'État et inadaptée à la réglementation fiscale française. Son seul objectif est encore de supprimer encore des milliers d'emplois publics.

Quelle que soit l'issue du scrutin présidentiel, la CGT et la CGTR porteront toujours leurs revendications pour la justice fiscale et l'efficacité de l'impôt.

Concernant la situation à la DGFIP, une évidence s'impose : le dialogue social est en berne et les réformes se succèdent à marche forcée, au plus grand mépris des revendications des personnels et de leurs représentants. Les exemples sont multiples, de la mise en œuvre imposée de l'application Rialto-Mémo à la réduction des droits syndicaux pour les élus du personnel.

Et que dire de la soit-disant « entraide entre SPF », actuellement en expérimentation à La Réunion. Ce dispositif est avant tout l'aveu d'une insuffisance criante de moyens dans les services, et

notamment au SPF de Saint-Pierre. La situation se dégrade depuis des mois, la sonnette d'alarme a été fréquemment actionnée et pourtant rien n'a été fait. La situation est désastreuse et ne va pas s'améliorer avec les départs en retraite et fin de contrats de VSC à venir.

L'entraide entre SPF a été mise en place sans aucune concertation avec les agents concernés et leurs représentants. Pour la CGTR-Finances publiques elle ne constitue en aucun cas une solution, mais génère des tensions et un mauvais climat entre les collègues, sources de dégradation des conditions de travail et de la qualité du service.

La CGTR-Finances publiques demande à la Direction de mettre fin à cette expérimentation. Les efforts doivent porter sur un renforcement des moyens humains et non pas sur la mutualisation des difficultés.

La CGTR-Finances publiques s'opposera fermement à toute tentative de généraliser ce dispositif à d'autres missions de notre service public.

Les élus CGTR au CTL : Pierrick OLLIVIER, Philippe ROOS, Thierry DONADIO, Paul TOUATI.